

MURMURE

-FACE À LA PRISON, UN MURMURE NE SUFFIT PAS-

Murmure est un journal a périodique diffusé devant la maison d'arrêt d'Angers.

Murmure veut briser le silence de la taule à Angers... haut et fort !

10/2011 - n°9

Dernières nouvelles ! mouvement de révolte dans l'aile EST le mardi 27 septembre

Alors qu'on finissait ce neuvième numéro de mur-mure on a appris qu'il y avait eut une "petite mutinerie" dans l'aile est de la maison d'arrêt.

7 détenus ont refusé de rejoindre leurs cellules à 16H30 mardi 27 septembre. Selon les journaux locaux, la protestation portait sur deux revendications similaires à celles du mouvement de juin dernier : avoir l'accès à plus d'activités sportives, et avoir accès à plus de 3 douches par semaine. 30 ERIS (brigade spéciale d'intervention) sont venus de Rennes pour "rétablir l'ordre", un peu avant 19H.

La presse locale rapporte qu'une des personnes a été directement transférée. Si vous avez plus d'info sur le déroulement de ce mouvement et sur ses suites, nous sommes intéressés pour en parler dans un prochain numéro :

guillotine@boum.org

ou

murmure c/o l'étincelle

26 rue maillé

49100 Angers

BREVES LOCALES

les magistrats sont des poucaves !

Début septembre, les flics ont joué les cow boys dans le "mac drive du shit". C'est vrai que l'instant d'une matinée ils se seraient presque cru dans leur série policière préférée... ça change de leur vie de merde dans leur commissariat pourri. Le 9 septembre, c'était le jour du procès, le temps pour eux et la justice de se la péter devant les journalistes. Avec mépris, le magistrat a décidé le maintien en détention en attendant le procès pour les huit personnes arrêtées lors de l'intervention.

Sauf que monsieur le magistrat ne s'attendait pas à ce que des soutiens se mobilisent. Quand il est sorti de son petit tribunal avec sa petite voiture, et que ces mêmes soutiens osèrent lui dire ces quatre vérités, il ira se plaindre aux flics et dénonça une des femmes présente. La police tentera de l'arrêter sur le champs. Ce qui provoquera une bagarre entre les personnes présentes et la flicaille.

Quand la CGT pénitentiaire pleurniche

Suite à l'action des 7 détenus du 27 septembre, Nicolas Ruadel, représentant CGT, a déclaré que « les gardiens subissent brimades et agressions ». Les pleurnicheries des matons nous font de moins en moins rire, surtout quand on connaît la base de la profession, qui est de priver de liberté des individus, souvent par des brimades et parfois des agressions.



BRÈVES LOCALES (SUITE...)

250 mètres de liberté

On a appris dans un article (une nouvelle fois insultant et moqueur) paru dans la presse locale, que le 25 août dernier un détenu avait réussi à échapper à sa garde lors d'une visite au CHU. Il s'est fait reprendre 250 mètres plus loin.

Une évasion pour assister à la naissance de son enfant à Angers

Détenu depuis le début de l'année à Fleury, il n'est pas rentré d'une permission au début de l'été. Il voulait pouvoir assister à la naissance de son petit. Après 3 mois de cavale, il s'est fait arrêté à la maternité du CHU angevin, 2 heures avant la naissance de sa fille.

solidarité, liberté pour tous et toutes !

Les messa-G changent d'horaires !

Le Messa-G est une émission présentée par le Genepi (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) d'Angers.

Désormais elle sera diffusée tous les dimanches, de 16h à 17h. Vous vous sentez concernés, vous souhaitez envoyer des messages écrits et/ou sonores à vos proches incarcérés, deux solutions s'offrent à vous : en téléphonant sur le numéro du studio de la radio, au 02416044 44. Ou bien en envoyant votre lettre/dédicace à Radio G! - Genepi - 160 avenue Pasteur 49100 ANGERS

le courrier entre l'intérieur et l'extérieur

Voilà plusieurs mois qu'on s'était dit qu'on parlerait de ce sujet. Tout d'abord, le courrier est un élément hyper important pour se donner de la force mutuellement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Si c'est souvent difficile d'écrire, ça fait toujours du bien de recevoir. Mais aussi car dans les luttes dans et contre les prisons, un des éléments importants consiste à la circulation d'informations entre l'intérieur et l'extérieur, et cela passe principalement par le courrier. On voulait donc faire un article avec deux trois trucs qu'on sait sur le courrier.

D'UN POINT DE VUE PRATIQUE TOUT D'ABORD, les enveloppes et timbres sont cantinables à l'intérieur mais comme le reste de la cantine, c'est cher. Or, sachez qu'il est possible quand vous envoyez une lettre à votre prisonnier de glisser dans l'enveloppe de votre courrier une enveloppe déjà timbrée pour la réponse. En discutant avec des familles devant la taule, on nous a conseillé d'indiquer dans votre courrier que vous accompagnez votre lettre d'enveloppes timbrées. On nous a conseillé aussi de mettre directement l'adresse sur l'enveloppe. Tout ça peut permettre d'éviter que l'enveloppe timbrée disparaisse dans la poche d'un maton.

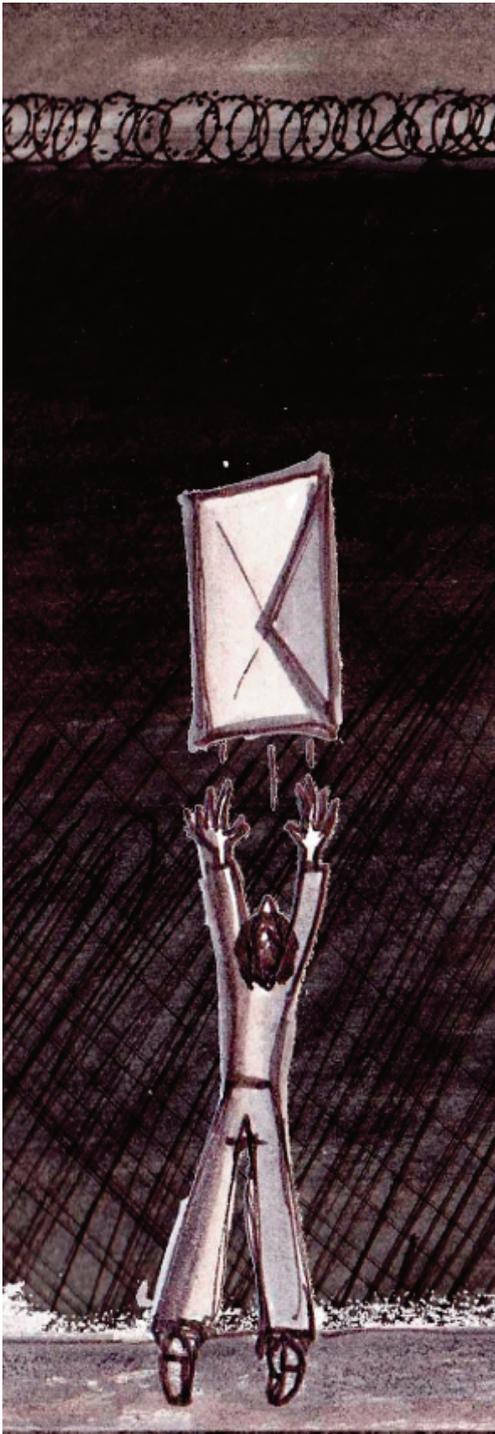
Il arrive également que le courrier envoyé à l'intérieur n'arrive pas dans la bonne cellule. On sait que les matons n'ont pas une formation de facteur, mais parfois leurs erreurs sont un peu trop grosses pour être honnêtes. Du coup, vous pouvez numéroter vos lettres et indiquer le nombre de pages qu'elles comportent, histoire de voir si certaines sont « égarées ». Pareil pour les photos, il est possible d'en glisser dans l'enveloppe, mais pour éviter qu'elles soient "perdues" c'est mieux d'indiquer dans le courrier que vous avez mis une photo. En plus de cela, c'est bien de remettre les coordonnées du détenu au dos de la photo.



MURMURE SONORE

On sait qu'il est difficile à ce journal de passer les murs. Il y aura donc une version audio qui sera diffusée le 20 octobre à 17H sur le 101.5 fm.

Faites passer l'info !



LA CENSURE DU COURRIER. La matonnerie surveille le contenu des courriers sortant et rentrant. Pour les prévenus, des copies sont envoyées aux juges. Ce n'est pas une grande nouvelle mais c'est toujours bien de le rappeler. Le contenu du courrier transmis aux juges peut servir dans les enquêtes. Cette année sur Angers, on a eu un cas pratique. En mars, un détenu a refusé une fouille de cellule, et il y a eut une altercation avec un surveillant qui voulait soulever le matelas sur lequel il était assis. Le maton a porté plainte pour violence. Le détenu a écrit un courrier à une proche, la prévenant qu'il s'était passé quelque chose avec le surveillant. Le courrier a été transmis au juge qui a utilisé cette lettre comme « un aveu » lors de son procès.

Cependant, il y a des exceptions à ce contrôle avec les "lettres sous plis fermées". Ce sont les courriers envoyés à des destinataires spécifiques comme les avocats, les travailleurs sociaux de l'AP, ou les aumôniers. Pour ce qui est du reste, voici ce que prévoient les textes : *"dans la pratique, et pour des détenu(e)s ne faisant pas l'objet de remarque particulière, il convient de procéder à des contrôles inopinés et fréquents de leurs correspondances. En revanche, il importe de maintenir le contrôle régulier du courrier des détenus dont la personnalité ou les antécédents font craindre qu'il comporte des informations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou celle des établissements"*. Pour les prévenus, la correspondance peut être interdite par le magistrat instructeur pour une période de dix jours, renouvelable une seule fois, dans le cadre d'une interdiction de communiquer liée aux nécessités de l'enquête. Cette interdiction ne s'applique pas à l'avocat du détenu, qui peut continuer à correspondre librement avec son client en toute situation.

Lors d'un passage au mitard, il est également possible pour l'administration pénitentiaire de bloquer le courrier aux amis, par contre c'est toujours possible d'écrire à sa famille, à ses avocats et aux représentants consulaires (pour les ressortissants étrangers).

SOYONS DONC PRUDENTS DANS LES CORRESPONDANCES MAIS ALLONS-Y

MURMURE EN TOUTES LETTRES !

Dorénavant murmure a une adresse postale : murmure c/o l'étincelle 26 rue maillé 49100 Angers. Si vous voulez nous écrire un mot sur papier, c'est possible (notre boîte mail: guillotine@boum.org fonctionne aussi). Si vous voulez transmettre notre adresse à vos proches à l'intérieur pour qu'on puisse échanger, c'est également possible. Enfin, si vous voulez qu'on essaye d'envoyer murmure à vos proches à l'intérieur, n'hésitez pas à nous donner leurs coordonnées, on leur enverra avec plaisir.

L'association ban public publie pas mal d'info sur la correspondance en prison sur son site : prison.eu.org . Pour finir, on peut rappeler l'existence du journal *L'ENVOLEE*, qui est constitué principalement de courrier de détenu. Si vous voulez le lire dites nous, on vous le fera passer.



DETRUIRE CE QUI NOUS DETRUIT

La taule, ça rapporte gros!

Le "partenariat public-privé" (PPP) de 2004, logique semblable aux "contrats mixtes" initiés dès 1987, permet de privatiser les prisons. Entre 89 et 99, 4 entreprises se sont partagé le gâteau de 1000 millions d'euros pour construire et gérer 21 établissements.

Le PPP a permis à Bouygues-Construction de remporter en 2008 le marché de 3 nouvelles prisons (Nantes, Lille, Reau). Pour 48 millions d'euros par an payés par l'Etat via l'administration pénitentiaire, Bouygues conçoit, réalise, finance, entretient et gère ces établissements. Tout ce qui concerne la vie des détenus, hormis les fonctions de direction, surveillance (les matons) et greffe (suivi juridique des peines) est confié à Bouygues. Conception et construction des bâtiments, réinsertion, cantine, activités, travail en taule... Bouygues s'en charge!

On imagine que les "valeurs" de Bouygues, "Courage et vérité", "Sens de l'intérêt commun et solidarité", ne pèsent pas lourd face à 1,8 milliards d'euros au total, revenu garanti pendant 27 ans! Et combien vaut le salaire d'un maçon dans tout ça? Les ouvriers des grands groupes comme Bouygues-construction (ou Eiffage, Vinci...) en contrat précaire, ou même au black, pourrons à peine espérer 800 euros par mois pour la construction des taules, où d'autres pourrons à peine espérer 300 euros par mois au titre du travail pénitentiaire.

NE CONSTRUISONS PAS NOS PROPRES PRISONS

affiche vu sur les murs de Grenoble récemment

«[...] On imagine que les «valeurs» de Bouygues, «courage et vérité», «sens de l'intérêt commun et solidarité» ne pèsent pas lourd face à 1,8 milliards d'euros au total, revenu garanti pendant 27 ans! Et combien vaut le salaire d'un maçon dans tout ça? Les ouvriers des grands groupes comme Bouygues-construction (ou Eiffage, Vinci...) en contrat précaire, ou même au black, pourrons à peine espérer 800 euros par mois pour la construction des taules, où d'autres pourrons à peine espérer 300 euros par mois au titre du travail pénitentiaire. [...]

Gestion publique/privée des prisons Contre l'industrie de la punition !

Cela fait déjà bien longtemps que l'État fait appel au secteur privé pour construire ou cogérer des prisons. Et les demandes de l'administration ne font qu'augmenter. Les enjeux ne sont évidemment pas, ou très peu, relayés par les médias et pourtant...

DE NOMBREUSES ENTREPRISES SE FONT DE L'ARGENT SUR LE DOS DES DÉTENUS. *Bouygues, Spie Batignolles, Sodexo, Eiffage* etc. n'hésitent pas à rentrer sur ce marché pour faire toujours plus de profits. Hormis l'attribution d'un nouveau pouvoir aux entreprises privées, celui d'enfermer, pour qu'elles se sentent encore plus puissantes, la privatisation comporte beaucoup d'enjeux pour le quotidien des détenus. Selon l'association ban public, la gestion par les entreprises privées influencerait le choix de la localisation, et de la conception des nouvelles prisons. La proximité des prisons pour les proches importe peu aux entreprises qui n'ont qu'un seul objectif : engendrer encore plus de profit, notamment en utilisant les détenus comme des travailleurs payés au lance pierre et corvéables à merci.

LE PROCESSUS DE
« PRIVATISATION » ÉTAIT
DÉJÀ EN COURS DEPUIS

LES ANNÉES 80 avec le programme dit des « 13000 ». Lancé en 1988 pour pallier l'insuffisance des places de détention, le programme « 13000 » amène comme son nom l'indique à la création de plus de 13 000 places supplémentaires. Rapidement mis en œuvre avec le concours de gestionnaires privés, il a permis la construction de 25 établissements qui ont été mis en service entre le 2 mai 1990 et le 16 octobre 1992 sur l'ensemble du territoire national. D'autres programmes ont suivi dans les années 90 pour construire de nouvelles taules avec un partenariat toujours plus important entre le public et le privé, pour la construction et la gestion de l'entretien des prisons.

La gestion privée des prisons est un phénomène déjà fort ancien aux États-Unis par exemple, où plusieurs entreprises de sécurité carcérale sont cotées en bourse. En France, depuis le début des années 1990, 21 établissements pénitentiaires ont adopté un nouveau mode de gestion semi-privée, déléguant au secteur privé une



BRÈVES NON LOCALES

pétition de 200 détenus à Corbas et lettres sur les conditions de détention à Uzerche

Début août, france info recevait plusieurs lettres de détenus de la prison de Uzerche. Les courriers mettaient en avant les conditions d'incarcération, et critiquaient le comportement humiliant et insultant des matons avec les détenus et les familles. Malheureusement, france info n'a pas rendu public ces lettres, mais a fait de petits reportages sur cette prison.

Un mois plus tard, plus de 200 détenus de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas ont signé une pétition dont voici un extrait (si vous voulez qu'on vous donne le texte en entier dites nous) : *“vous n'êtes pas responsables des actes que nous avons commis à l'extérieur certes, mais vous êtes responsables de l'abus de pouvoirs que vous exercez sur nous, et de ce que vous nous faites subir au jour le jour. Nous sommes privés de liberté et non de vivre”*. Le texte demande l'amélioration de leurs conditions de détention dans cette prison «nouvelle génération», il fut signé par 225 détenus (sur 600), avec leurs noms et numéros d'écrrou. Les revendications portent sur les conditions d'incarcération dans cette prison «nouvelle génération» : critique de l'isolement dans le quartier des arrivants, tarif et qualité des cantines, activités sportives...

30 ans après, la prison tue en- core

C'était le 9 octobre 1981, Badinter (ministre de la justice) fait abolir la peine de mort en France. Sauf qu'en mettant au placard la guillotine, il multiplie les longues peines et les condamnations à perpétuité, qui sont en somme une peine de mort lente. Depuis le début de l'année, 64 personnes étaient mortes dans les prisons française.

grande partie des services. En 2001, ils représentaient 11% des établissements et administraient 20% de la population pénale (chiffres largement supérieurs aujourd'hui).

«*Régler le problème de la surpopulation carcérale*», voilà l'objectif des secteurs privés qui construisent, main dans la main avec l'État, des prisons encore plus grandes qui posent dès lors des problèmes de gestion de plus en plus importants et des conditions de détentions déplorables. Construire plus de prisons n'a qu'un seul but : enfermer plus, plus efficacement et déléguer au privé une partie centrale du système répressif s'inscrivant pleinement dans une évolution punitive de l'État capitaliste.

Cette relation public/privé a de nombreuses conséquences pour les détenus. Par exemple, depuis qu'elles sont gérées par le privé, le prix des cantines a explosé. Les programmes offerts concernant le travail et de la formation professionnelle sont considérés comme insuffisants, et des services dits accessoires, tels que la santé, l'alimentation et les loisirs, font l'objet de coupes budgétaires, car non rentables, les gestionnaires préférant monnayer de la main d'oeuvre dans les ateliers pénitentiaires.



DERNIÈRE PREUVE EN DATE AVEC LA PRISON D'ANNOEULLIN DANS LE NORD, qui a ouvert ses grilles en juillet dernier, dont la construction et le financement ont été assurés par le groupe Bouygues. C'est l'une de ses filiales, Thémis FM, qui a été désignée pour en assurer l'exploitation. Comment ça se passe dans la pratique ? Bouygues s'occupe de cette prison quasiment de A à Z (cantine, travail, transport des détenus, accueil des familles et même carburant des véhicules de l'administration pénitentiaire!) avec à la clé une bonne dose de profit faite sur le dos des détenus et de leur famille. L'Etat lui reverse un loyer et lui fournit le personnel de surveillance. Au bout de 30 ans, l'établissement (qui sera alors bien vieux) passera sous le joug de l'état.

Notre objectif n'est pas ici de défendre un « service public de la détention » comme peuvent le faire certains syndicats de l'administration pénitentiaire, mais bel et bien de combattre et d'informer sur tous les lieux d'enfermement, qu'ils soient publics ou privés. Une prison publique ou privée reste une prison.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes des personnes d'Angers qui nous sentons concernées par la prison et ces incidences sur les personnes incarcérées, leurs proches, et la société en générale.

Nous pensons que la critique de la prison ne se limite pas à ses murs, mais aussi à la société qui les construisent, basée sur les dominations, l'exclusion, et le contrôle. Et si nous ne faisons partie d'aucune organisation ou association, nous nous organisons.

Si cette feuille d'infos vous intéresse, vous questionne, vous donne envie d'y participer, si vous voulez recevoir les anciens numéros n'hésitez pas à nous écrire sur internet : guillotine@boum.org, ou sur papier : murmure c/o l'étincelle 26 rue maillé 49100 Angers